

CGT - Nantes Métropole
CGT - Ville de Nantes

Nantes, le 29 février 2012

Monsieur Jean-Marc AYRAULT
Député-Maire de Nantes

Monsieur le Député-Maire,

Pour l'année 2012, nous constatons une nouvelle fois un retard dans la tenue des CAP d'avancement de grade, au regard de l'usage en vigueur pendant des décennies qui organisait ces CAP courant mai, avant la période estivale.

Ce retard peut s'avérer financièrement lourd de conséquence pour les agents promouvables à compter de cette année au grade supérieur et qui ont fait valoir leur droit à la retraite à l'issue du 1^{er} semestre.

Aussi pour les années à venir, nous sollicitons un retour à l'usage des CAP d'avancement en mai pour tous les cadres d'emploi avec l'ouverture de négociations sur les ratios au plus tard en novembre de l'année précédente. En effet, il convient de satisfaire ensuite à une procédure légale certes démocratique mais chronophage consistant à présenter les ratios définis en CTP, puis à l'assemblée délibérante, pour enfin réunir la CAP d'avancement.

Par contre, cette demande ne remet pas en cause la pratique actuelle visant à présenter les tableaux d'avancement ne recensant aucun agent promouvable, aux CAP de fin d'année, pour tenir compte ainsi d'agents reprenant leur activité, en cours d'année, au terme d'une disponibilité ou autre.

Concernant l'année 2012, nous sollicitons l'ouverture immédiate de négociations sur les ratios et la tenue des CAP d'avancement au plus vite dans le but d'éviter les préjudices irréparables sur le montant des pensions retraite.

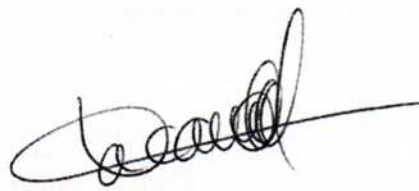
Nous vous rappelons aussi notre attachement à la généralisation des ratios à 100 %, seule manière de reconnaître efficacement les compétences et l'expérience acquise par les agents.

Recevez, Monsieur le Député-Maire, nos salutations distinguées.



CGT - Nantes Métropole
Le secrétaire

-



CGT - Ville de Nantes
le secrétaire